

Un siècle d'évolution du foncier agricole d'un village andin, vu à travers les actes du registre

La disparition des vaches bleues

Bailadores, un bourg de l'État de Mérida, dans les Andes, à une centaine de kilomètres au sud du lac de Maracaibo. L'importance de la petite propriété y contraste avec la concentration généralement observée ailleurs : au recensement de 1971, les exploitations de moins de 20 ha y représentaient la moitié des superficies exploitées, alors que cette proportion n'était que de 1 % pour l'ensemble du Venezuela.

Une telle résistance de la petite exploitation, aboutissement de l'évolution tourmentée des communautés précolombiennes depuis la conquête espagnole, se retrouve dans les autres régions andines du pays. L'évolution séculaire des structures agraires peut s'observer à Bailadores dans les testaments et les formulaires de l'impôt sur les successions, consultables au « Registre de la propriété immobilière » (RPI). On a ainsi étudié les actes enregistrés annuellement au long d'une année choisie aléatoirement pour chaque période de dix ans depuis 1900, observés du point de vue de la composition du patrimoine répertorié des institutions religieuses et des familles présentes dans les testaments. Et il a été possible de suivre l'évolution des opérations sur le marché foncier en utilisant les données recueillies au RPI à l'occasion d'autres travaux.

Description des patrimoines : la couleur des vaches

Curieusement, les actes de transmission intrafamiliale observés contiennent, jusqu'en 1929, des références à la couleur des bovins.

**Olivier Delahaye
Odalis Perdomo
Yelitza Monrroy**

Instituto de Economía Agrícola y Ciencias Sociales,
Facultad de Agronomía, Universidad Central de
Venezuela (UCV), Maracay

Ils décrivent, dans le patrimoine transmis, des animaux bleus, rouges, jaunes... Ces notations familières disparaissent dans les décades suivantes, remplacées par le terme générique de cheptel et on observe parallèlement une disparition des tout petits troupeaux (1 à 5 vaches) qui caractérisaient les exploitations familiales, alors que quelques troupeaux plus grands apparaissent. Une diversification des exploitations apparaît. Les terres exploitées traditionnellement dans un cadre familial¹, s'orientent de plus en plus vers le marché². Tandis que les plus petites se spécialisent dans le maraîchage et délaissent les contraintes de l'élevage familial, d'autres, parmi les plus grandes, se tournent vers l'élevage commercial (50 vaches par exploitation en moyenne dans les transmissions d'élevages de ce type). Le tableau 1 montre l'évolution des exploitations vers le maraîchage pour le marché, à partir du milieu du XX^e siècle.

Si les recensements présentent une esti-

mation globale de la superficie des terres cultivées et permettent ainsi de saisir son évolution, ce n'est pas le cas des données des actes de vente enregistrés : Le tableau 2 montre une faible proportion d'actes de vente comportant une indication de superficie (moins de 10 %) jusqu'au milieu du XX^e siècle, alors que dans d'autres régions étudiées, elle est toujours supérieure à 50 % au cours de la même période³. Quant aux documents des successions, ils ne comportent pratiquement aucune indication de superficie des terrains transmis au long de ces mêmes décades. Il n'est donc pas possible de fournir des indications de taille des terrains qui permettraient de montrer la formation de plus grandes exploitations⁴.

C'est depuis la fin des années 1980 qu'il existe suffisamment de données pour observer l'évolution de la superficie de terres vendues (graphique 1), avec un pic prononcé en 1988-95, quand la superficie moyenne passe de 20 000 à plus de 100 000 m², pour

¹ Bartra R., 1969, *El Agro andino venezolano*, Universidad de los Andes (ULA), Mérida.

² Delahaye Olivier et Abdelnour Naghibe, 2013, « Mercado de la tierra agrícola en un municipio andino », *Revista de la Facultad de Agronomía*, 39(2) : 81-92, Maracay.

³ Delahaye Olivier, 1995, *Mercado y políticas de tierras en Venezuela (1958-1990)*, Facultad de Agronomía, UCV, Maracay.

⁴ Delahaye Olivier, 2001, *Políticas de tierras de Venezuela en el siglo XX*, Caracas, Fondo Editorial Tropykos.

Tableau 1 Superficies en cultures « modernes » et « traditionnelles » selon recensements agricoles du XX^e siècle

Note : Cultures « traditionnelles » : café, maïs, bananes, manioc, canne à sucre, blé. Cultures « modernes » : maraîchage, fleurs. n.d. : non disponible.

Source : Delahaye et Abdelnour (cf. note 2)

Année du recensement	Sup. cultures traditionnelles		Sup. cultures modernes	
	Hectares	%	Hectares	%
1937	1 510	92 %	131	8 %
1950	3 708	97 %	126	3 %
1960	1 370	56 %	1 078	44 %
1997	136	2 %	5 972	98 %



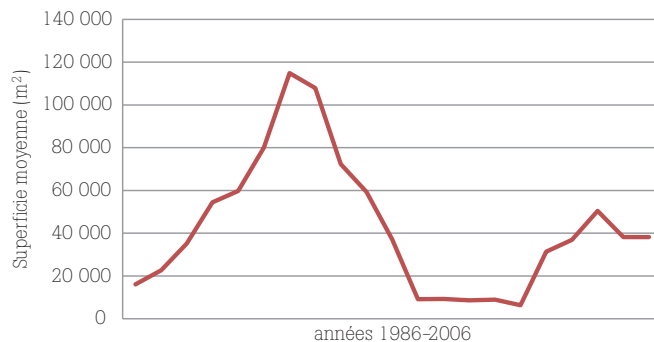
Tableau 2 Part des actes d'achats de terrains agricoles comportant une indication de superficie (1900-2006)

Source : Delahaye, 1995 (cf. note 3) et Abdelnour, 2008 (cf. note 6) à partir des actes du RPI

1900-35	1936-57	1958-97	1998-2006
6 %	7 %	22 %	41 %

Graphique 1 Superficie des terrains vendus 1986-2006

Source : actes du RPI



diminuer les années suivantes. Cela reflète la constitution d'exploitations commerciales moyennes ou grandes, produisant pour le marché (fleurs, fraises, maraîchage, élevage) sur les landes situées en altitude, dynamisée par la politique d'ajustement structurel menée en 1989-1992.

Un autre pic se forme à partir de 2002, avec des causes bien différentes : il s'agit alors d'achats dus à la nécessité de fournir une garantie hypothécaire pour accéder au crédit agricole en pleine effervescence : son montant annuel pour l'ensemble de la commune, toujours inférieur à 60 millions de bolivars⁵ entre 1999 et 2005, passe à 270 millions en 2006 (Abdelnour, 2008⁶). Cette augmentation brutale s'explique dans le contexte particulier du Venezuela actuel, où le crédit agricole n'a plus de rapport avec l'activité productive et devient un canal de répartition de la rente pétrolière : si un bolivar de crédit correspondait au niveau national à 9,9 bolivars de production en 1998, ce rapport n'était que de 1,1 en 2006 (et 0,75 en 2011⁷).

5 Il s'agit de bolivars de 1997.

6 Abdelnour Naghibe, 2008, « Caracterización de las operaciones y de los agentes sociales del mercado de la tierra agrícola en el municipio Rivas Dávila del estado Mérida », mémoire de fin d'études, Facultad de Agronomía, UCV, Maracay.

7 Hernández Martha Yanira, 2013, « Evolución del financiamiento agrícola en Venezuela (1990-2011) », dans Gutiérrez Alejandro, éd. : *El Sistema Alimentario Venezolano (SAV) a comienzos del siglo XXI*, Mérida, ULA et Banco Central de Venezuela, pp. 583-510.

Le paradoxe d'une lente marchandisation des terres dans une production pour le marché

La transformation de la terre en marchandise, sa marchandisation, est liée à son échange sur le marché. Son observation, à partir des indications exposées dans les actes de vente (précision des limites, présence d'indication de superficie, etc...) caractérise un rythme beaucoup plus lent à Bailadores que dans les districts non andins⁸, alors que la production s'oriente autant vers le marché que dans les autres régions. En réalité, plusieurs éléments permettent de nuancer cette appréciation :

- Les indications de limites des terrains échangés sont déterminées, tout au long du XX^e siècle, par des accidents de terrain (crêtes, petits cours d'eau ou ravines), des chemins, ou l'indication des propriétés adjacentes. Les règles de l'art exigeraient des données plus précises, en particulier les plans correspondants et/ou les coordonnées d'éventuelles bornes. Il s'agit cependant d'accords institutionnels informels de longue date, qui semblent durables, et à propos desquels l'on n'observe pas, dans les actes, d'évidences de conflits sur les limites, contrairement à des situations observées dans d'autres régions du pays⁹.
- Les mesures indiquées sont aussi particulières. La dimension de l'un des côtés du terrain, appelée le « front » ou la « lati-

8 Voir Delahaye, 2001.

9 Voir Delahaye Olivier, 2003, *La privatización de la tierra agrícola en Venezuela desde Cristóbal Colón: La titulación*, Caracas, Fondo Editorial Tropykos.

tude », est parfois chiffrée (en mètres ou en varas¹⁰), alors que les autres dimensions ne le sont pas spécifiées. Les terrains sont en effet découpés parallèlement, aboutissant à un même « front ». Pour autant, il n'est fait état d'aucun conflit sur ce découpage pendant tout le siècle dernier.

Les droits partagés dans des communautés (en particulier sur le *páramo*, landes au-dessus de 2500 m) sont fréquents ; dénommés droits et actions, ils correspondent à des droits sur des fractions théoriques d'une ancienne communauté ou succession qui n'a pas été divisée. Certains semblent avoir été délimités physiquement sur le terrain lors des « pics » de ventes autour de 1989 puis des années 2000. Leurs limites sont alors exposées avec la même imprécision que pour les terrains de propriété individuelle. Ces situations ne font pourtant l'objet d'aucune contestation formelle.

Dans ce contexte compliqué, les communautés semblent se contenter des accords traditionnels. Au niveau local, l'institution qui veille sur l'exacte délimitation des terrains semble être le « comité d'irrigation » dont le rôle a débordé de sa vocation initiale (la gestion des systèmes publics d'irrigation) pour englober de nombreux aspects de la vie paysanne. Le même phénomène a déjà fait l'objet d'observations similaires dans d'autres communes andines, où le comité d'irrigation doit par exemple donner son accord pour qu'un membre de la communauté puisse vendre son terrain. Il exprime, dans une certaine mesure, la validité persistante d'anciens accords communautaires qui sont toujours respectés par les actuels acteurs locaux.

Pour les terrains hypothéqués, il n'en va pas de même. Les indications de superficie y sont beaucoup plus fréquentes que pour les ventes de terrains (on les trouve dans 94 % des actes entre 1989 et 1997). Il y a donc là une adaptation au respect des règles formelles qui permettent l'accès au crédit bancaire. La marchandisation de la terre se développe donc bien, mais seulement dans des types d'opérations (les hypothèques) où elle est nécessaire pour accéder au crédit. Ce paradoxe d'une formation du marché foncier pour une production commerciale, sans marchandisation formelle des sols agricoles vendus, nous renvoie aux critères informels coloriés de désignation du bétail au début du XX^e siècle. →

10 1 vara = 80 à 86 cm, selon la région. C'est une unité de mesure coloniale, dont le contenu varie localement ou régionalement, encore utilisée, bien que le système métrique ait été implanté à la fin du XIX^e siècle.

→ On peut trouver des éléments de compréhension, au moins partielle, d'une telle situation, dans l'histoire foncière de la région. Les conquérants espagnols trouvèrent un pays peu peuplé, avec des groupes d'habitants dispersés, non soumis à un pouvoir centralisé, dont il leur aurait été possible de prendre la suite, comme ce fut le cas au Pérou et au Mexique. Ils durent donc soumettre successivement chacune des communautés, dans un ensemble géographique compliqué¹¹. Pour cette raison, la conquête du Venezuela « *coûta plus de vies que celles du Mexique et du Pérou* ». Les bulles papales du pape Alexandre VI de 1493 transmirent la propriété des « *terres découvertes ou à découvrir* » aux Rois catholiques d'Espagne (et du Portugal). De ce fait, les communautés furent dépouillées de leurs terres par défaut, n'étant pas mentionnées dans les bulles¹². Mais dans les Andes¹³, elles obtinrent une relative protection du fait de leur éloignement, de leur connaissance du relief, et elles ne furent pas complètement détruites comme le furent celles qui occupaient la plus grande partie du territoire.

Jacqueline Clarac¹⁴ décrit l'adaptation de leur agriculture au milieu andin, guidée par des mythes qu'elle assimile à des « *représentations cosmiques-spatiales qui génèrent des conséquences géophysiques et dans l'organisation sociale* ». Pour cette professeur de l'Université des Andes (Mérida)¹⁵, « *Les mythes enseignent aux villages comment organiser leurs échanges, particulièrement dans la Cordillère, ou ils ne peuvent pas semer les mêmes plantes à 3 000 mètres et au pied de la montagne (...) Les dieux ont donné à ceux d'en haut des tubercules, comme une variété d'Oxalis, qui pousse seulement à 3 000 mètres d'altitude, et à ceux d'en bas le manioc, pour qu'ils puissent échanger entre le haut et le bas afin de varier leur alimentation et d'avoir deux milieux de vie pour se protéger contre les inondations. Chaque communauté avait des résidences dans des parties voisines d'en haut et en bas, et ce modèle a été, jusque très récemment, celui du paysan...*

¹¹ Dans *Economía colonial de Venezuela*, 1973, Caracas, Italgráfica. Watchell (*La Vision des vaincus*, Gallimard, 1970) développe la même analyse pour la conquête du sud du Chili et du nord du Mexique.

¹² Voir Delahaye, « La fabrication de la propriété en Amérique latines », *Études foncières*, (89) : 18-21, 2001.

¹³ Voir Ríos Josefina y Carvallo Gastón, 1990, *Análisis histórico de la organización del espacio en Venezuela*, CDCH, UCV, Caracas.

¹⁴ Dans « El "Mito total": razones de su vigencia entre los indígenas y campesinos de Mérida », *Boletín Antropológico*, 23 (63) : 67-74, 2005.

¹⁵ *Ibid.* pp. 69-71.

Tableau 3 Part des personnes physiques domiciliées dans la commune chez les acheteurs ou vendeurs de terrains agricoles (évolution en 1936-1999)

Source : Abdelnour, 2008 (cf. note 6), à partir des actes du RPI

Période	1936-45	1946-48	1949-57	1958-73	1974-82	1983-89	1990-99
Acheteurs domiciliés dans la commune	91 %	93 %	91 %	80%	74 %	76 %	78 %
Vendeurs domiciliés dans la commune	98 %	98 %	95 %	92 %	85 %	82 %	91 %

Tableau 4 Origine d'acquisition de la propriété vendue dans les ventes intrafamiliales ou extrafamiliales (1903-1999)

Note: L'origine de propriété est toujours indiquée dans l'acte de vente. L'achat intrafamilial correspond aux ventes effectuées entre présumés parents et enfants, ou frères et sœurs.

Source : Actes du RPI

Période	Achat extrafamilial	Achat intrafamilial ou héritage
1903-35	31 %	69 %
1936-57	48 %	52 %
1958-99	33 %	67 %

qui l'a perdu progressivement depuis les années 1980 ».

Dans ce contexte mythique, le contrôle précaire du foncier par la communauté a suivi les va-et-vient de la politique coloniale, qui lui conservait ou lui rabotait tel ou tel droit. Et il se créait parallèlement une propriété collective indivise par des héritages, qui se régulaient par les normes internes de la communauté. L'indépendance (1821) a inversé la courbe vers la propriété individuelle, comme l'exprime Edda Samudio¹⁶ : « *les deux modalités de propriété communautaire indigène et possession commune paysanne ne concordaient pas avec les principes libéraux des leaders de l'époque* ».

La législation républicaine liquida en effet formellement la plus grande partie de la propriété restante des communautés indigènes, limitant la possession commune paysanne en vue de sa dissolution. Et Simon Bolívar a lui-même promulgué plusieurs textes privatisant les terres communautaires¹⁷.

À Bailadores, parallèlement, le statut administratif de l'agglomération fut débarrassé des traces de son passé. Qualifiée lors de ses débuts coloniaux comme Pueblo de indios (village d'indiens), elle devint « paroisse civile » en 1810 et « ville » en 1811, ce qui éliminait toute trace officielle de ses origines précolombiennes.

Dans cet environnement politique globalement hostile, les mythes fondateurs de

la communauté précolombienne se sont-ils évanouis au cours des siècles coloniaux, puis républicains ? La disparition des vaches bleues en serait-elle un indicateur ? Considérons un aspect qui peut nous orienter. Il s'agit du contrôle du marché foncier par les familles résidentes. Il existe, à ce sujet, deux indications dans les actes de vente du RPI : d'un côté, la proportion de vendeurs et d'acheteurs extérieurs à la commune, de l'autre, l'importance relative des ventes effectuées à l'intérieur de la même famille.

Le maintien du contrôle foncier par les agriculteurs

On peut l'observer à partir des données du domicile des acheteurs et des vendeurs de terres agricoles. Le tableau 3 montre que la quasi-totalité des vendeurs réside dans la commune, et que si la proportion des acheteurs dans le même cas, est décroissante, elle reste encore supérieure à 70 % à la fin du siècle. Bailadores conserve d'ailleurs, de 1958 à 1990, la plus faible proportion d'acheteurs de terrains de domicile urbain en dehors de la commune, parmi les six communes étudiées dans des recherches antérieures (voir note 9).

Le cadre familial prédomine de plus en plus dans les opérations du marché

L'acquisition des terrains vendus s'effectue majoritairement dans un cadre familial (tableau 4) : les opérations intrafamiliales représentent 64 % des acquisitions des terrains vendus au long du XX^e siècle.

Paradoxalement, le marché foncier reste majoritairement de caractère familial et local,

alors que la production agricole a un destin de plus en plus commercial. Une explication possible est la rémanence du passé, peu visible, et peut-être pas toujours désirée. Clarac¹⁸ montre les réactions étonnées de différents milieux lors des propositions de délimitation des territoires des ethnies indigènes dans les dernières années du XX^e siècle. Lorsque cette anthropologue fit savoir que des groupes indigènes subsistaient dans la région de Mérida, ce fut l'étonnement général. Il n'existait pas d'indications officielles à ce sujet. Clarac explique : « Cette situation d'ignorance est le résultat d'un décret de 1885, qui enleva aux indigènes de Lara, Portuguesa, Barinas, Mérida, Táchira, Trujillo, Falcón, le droit d'être indigène ». Et ajoute qu'à Mérida, « ...les décrets s'appliquent toujours avec retard » (*ibid.*, p. 227).

De ce fait, l'intérêt dans la privatisation des terres des communautés qui avait inspiré le décret diminua, et quand il en fut question, au début du XX^e siècle, « ... la boom pétrolier était là et la priorité allait au pétrole et non à l'agriculture » (*ibid.*), les terrains contrôlés par les rémanences des communautés de Mérida ne furent pas affectés par des privatisations, car l'on n'y découvrit pas de pétrole. Les agriculteurs semblent suivre les normes formelles quand cela est nécessaire (voir plus haut le cas des hypothèques), et s'en libérer dans les autres cas. Le cadre familial d'une partie importante des transactions sur le marché peut contribuer à expliquer cette situation de coexistence des deux logiques : celle de la production paysanne pour le marché qui coexiste avec les survivances des « mythes », et celle de l'agriculture commerciale « moderne ».

“ La marchandisation foncière n'empêche pas la rémanence des mythes précolombiens. ”

Les institutions dans les successions : la religion et la « loi de famille »

Les documents enregistrés relatifs à la transmission intrafamiliale du patrimoine sont les testaments et les formulaires de liquidation des héritages. Ils sont peu nombreux, du fait de l'informalité qui dessine le cadre principal de la transmission intrafamiliale du foncier. Leur importance diminue : de dix testaments observés dans la première moitié du siècle, il y en a quatre dans

la seconde moitié, ce qui confirme la bonne santé du cadre traditionnel informel des opérations foncières. Dans les quelques testaments enregistrés apparaissent des indications sur les institutions invoquées lors des transmissions intrafamiliales des biens. Mais leur fréquence diminue au long du siècle. De 1900 à 1950, la principale institution invoquée est l'église catholique (dans neuf cas), la seconde la « loi de famille » (dans 2 cas). À partir de 1951, l'on observe une seule profession de foi de catholicisme.

Six des neuf testaments de ce type observés avant 1950 commencent par l'invocation : « Au nom de Dieu Tout Puissant... », tandis que sept exposent la croyance du (ou des) testateur(s) en la « Sainte Église catholique, apostolique et romaine » suivant un modèle commun. Un autre est plus énigmatique. Daté du 18 octobre 1929, il vaut la peine de s'y arrêter, tant il sort du moule habituel, dans une époque où le catholicisme est la seule religion chrétienne mentionnée dans la région. Dans son premier article, deux époux déclarent : « ...avec la nécessaire réflexion

qu'exigent ces actes solennels de la vie civile [sans allusion à la vie religieuse...], lesquels sont loi de famille... nous exposerons nos volontés... Au nom du Dieu Tout Puissant, Nous... légitimes époux » (67 et 70 ans)... « ...craignant la mort, qui est un fait naturel... nous déclarons que nous appartenons à la religion du christianisme, foi dans laquelle nous avons vécu et protesté ou (sic) voulons mourir, et protégés par cette croyance nous voulons et disposons que les actes religieux rendus pour nos âmes en présence de nos corps soient chantés et avec des messes de corps présent si possible. » Ce texte ne nomme pas l'Église catholique, revendiquant indirectement une pratique protestante de la religion. Plus loin les époux déclarent « être mariés valablement tant civilement que religieusement » et donnent la date de la cérémonie civile (1889) mais pas celle de l'office religieux. Le dernier article demande que soit réalisées, après leur décès, « neuf messes chantées pour chacun de nous ». Selon Mercado¹⁹ des missionnaires scandinaves installèrent une église protestante à Maracaibo en 1904. Il est possible que depuis ce port d'exportation du café andin

des contacts se soient noués avec des habitants de Bailadores, l'un des centres andins de production du grain.

Le testateur présente son testament comme une « loi de famille » dans deux cas, au début du siècle, sans qu'il soit possible d'évaluer le contenu et l'acceptation de cette « loi ».

Une communauté résiliente ?

Le passage à une marchandisation foncière se fait à Bailadores dans le cadre institutionnel traditionnel, qui remplit toujours ses fonctions, porté par les rémanences des mythes précolombiens et semble partagé par une partie des producteurs. Le rôle informel du comité d'irrigation, par exemple dans l'aval des ventes des terrains de ses membres peut expliquer cette résilience. Il a pu jusqu'ici mettre obstacle au transfert des terrains à des acquéreurs étrangers à la communauté (tout en acceptant les achats de ceux qui en sont toujours membres, bien que domiciliés loin de la commune). Mais l'envol des achats fonciers depuis 2002, provoqué par la bulle du crédit agricole, conduit à penser que des facteurs économiques peuvent troubler cette résilience : survivrait-elle à la construction d'un grand ensemble touristique dans la zone, ou à la découverte de pétrole dans le sous-sol ?

¹⁸ Desarrollo endógeno en Ochoa, 2006. *Aprendiendo en torno al desarrollo endógeno*, Mérida, ULA, pp. 221-234.

¹⁹ Mercado C., Ruben D., 2006, « La Iglesia protestante en Mérida, Siglo XX (Una aproximación a la historia del protestantismo en Venezuela) », mémoire de fin d'études, ULA, Facultad De Humanidades y Educación, Escuela De Historia, Mérida.